



Communiqué de mise en œuvre

A partir du 18 janvier 2007 et jusqu'à la date de clôture du contrat de liquidité, la société **Zodiac** a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'Autorité des marchés financiers du 22 mars 2005 à Crédit Agricole Cheuvreux.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 3.000.000,00 euros.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JL Gerondeau", with a long horizontal line extending to the right.

Jean-Louis GERONDEAU

Président du Directoire